



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appellations et classements : Bourgogne

Question écrite n° 31067

## Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les vins de Bourgogne en lui demandant de bien vouloir lui préciser dans quels délais le dossier visant à classer la Bourgogne en zone B sera examiné par la commission de la Communauté.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de l'agriculture et de la forêt sur les préoccupations des vignerons bourguignons en matière d'enrichissement des vendanges. La négociation communautaire sur l'enrichissement débutera dès que la Commission aura déposé ses propositions qu'elle établira sur la base d'expertises technico-économiques qu'elle a commanditées. Ces rapports ayant été retardés, les décisions à prendre par le Conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne ont été reportées d'un an. Elles seront donc d'application pour la récolte 1991-1992. Il s'agira d'une discussion longue et difficile mais dans laquelle le ministre de l'agriculture est décidé à défendre avec vigueur les intérêts des producteurs français. Il compte pour cela sur l'unanimité de la production française face à un tel sujet qui ne pourra se concrétiser que sur l'idée que l'enrichissement n'est qu'un correctif qualitatif nécessaire lorsque les conditions climatiques d'une région ou d'une année ne sont pas toujours optimales au regard de la production de raisin, sans que cela nuise à la qualité et à la notoriété de ces vins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31067

**Rubrique :** Vin et viticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 1990, page 3084